Ordre professionnel
des inhalothérapeutes
du Québec

OPIQ

Rapport annuel

Rapport annuel

1999-2000

Les inhalothérapeutes des virtuoses de leur art

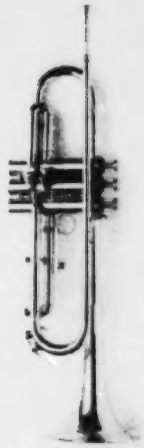

Notre mission

Leader en matière de prévention, de promotion et de soins en santé cardiorespiratoire, l'OPIQ est en relation étroite avec ses différents publics.

La mission principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il surveille donc l'exercice de la profession selon des normes élevées dans le but de garantir des soins et des services de haute qualité.

Table des matières

Lettres de présentation ..... Page 5

Administrateurs(trices) du Bureau, personnel du siège social et membres des comités, 1999-2000 ..... Page 6

Rapport de la présidente ..... Page 8

Rapport de la directrice générale et secrétaire ..... Page 10

Rapport d'activités du Bureau ..... Page 11

Rapport d'activités du comité administratif ..... Page 13

Rapport de la coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles ..... Page 14

Rapport d'activités des comités ..... Page 15

Statistiques ..... Page 20

États financiers ..... Page 22

101-01295/

Lettres de présentation

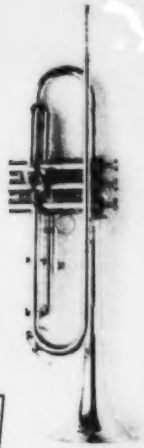

Montréal, le 30 juin2000
Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président
Assemblée nationale du Québec
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2000.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de la Justice et
responsable de l'application
des lois professionnelles,

Me Linda Goupil
Québec, juin 2000
Montréal, le 30 juin 2000

Me Linda Goupil
Ministre de la Justice
et responsable de l'application
des lois professionnelles
Hôtel du Parlement
Québec QC

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1er avril 1999 au 31 mars 2000.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Céline Beaulieu
Montréal, juin 2000
Montréal, le 30 juin 2000

Monsieur Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec
800, Place d'Youville
10ième étage
Québec QC G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1er avril 1999 et le 31 mars 2000.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Céline Beaulieu
Montréal, juin 2000

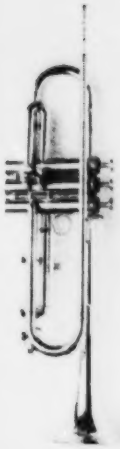

Administrateur(trices) du Bureau et personnel du siège social

Présidentes

Linda Lemieux,inh., présidente par intérim jusqu'au 18 juin 1999

Céline Beaulieu, inh., présidente à partir du 18 juin 99

Administrateurs élus

Région de Québec, de la Chaudière-Appalaches et du Bas-St-Laurent
Claude Lefebvre, inh.
Johanne Roy, inh. à partir du 18 juin 1999

Région de Montréal
Bernard Cadieux, inh.
Bernard Cyr, inh, à partir du 18 juin 99
Eric Cardin, inh, jusqu'au 18 juin 99
Johanne Fillion, inh à partir du 18 juin 99
Peter Vallinis à partir du 11 mai 1999 .
Colette Vadeboncoeur, inh.

Région de Laval, des Laurentides et de Lanaudière
Yvon Proulx, inh.

Région de la Montérégie
Carole Prud'homme, inh.

Région de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Céline Beaulieu, inh.

Région de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue
André Joyal, inh. jusqu' au 18 juin 99
André Tessier à partir du 18 juin 99

Région de l'Estrie
Linda Lemieux, inh., jusqu'au 18 juin 99
Francine Gagnon, inh., à partir du 18 juin 99.

Région Saguenay - Lac St-Jean, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec
Michèle Tremblay, inh.

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Claude Beaudoin
Charles Hugh Auger
Raymond Rocheleau

Comité administratif

Linda Lemieux, présidente par intérim, jusqu'au 18 juin 99

Céline Beaulieu, 2ième vice-présidente jusqu'au 18 juin 99 et présidente à partir du 18 juin 99

Bernard Cadieux, 1er vice-président,

Bernard Cyr, 2ième vice-président, à partir du 18 juin 99

Carole Prud'homme, trésorière jusqu'au 18 juin 99

Colette Vadeboncoeur, trésorière à partir du 18 juin 99

Raymond Rocheleau, administrateur nommé par l'Office

Personnel du siège social

Josée Prud'Homme, inh, B.A.A directrice générale et secrétaire;

Andrée Lacoursière, avocate, adjointe à la direction générale

France St-Jean, inh, coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles

Clémence Carpentier, secrétaire administrative

Béatrice Janevski, secrétaire-réceptionniste,

Cathy Voyer, secrétaire à l'inspection et aux affaires professionnelles

Syndic

Joële Larivière, inh.
Martin Beaumont, inh., syndic adjoint
Caroline Grenier, inh, syndic correspondante

Comité de discipline

Micheline Leclerc, présidente
Nicole Béhrer, inh.
Jean-Marc Desmeules, inh.
Carole Gauvin, inh.
Maryse Labbé, inh.
Daniel Prévost, inh.
Diane Tanguay, inh.
Andrée Lacoursière, secrétaire

Comité de révision

Pascal Bergeron, inh.
Richard Di-Lallo, inh.
Chantal Doucet, inh
Benjamin Bonneau, représentant du public
Denise Girard, représentante du public
Raymond Rocheleau, administrateur nommé par l'Office

Administrateur(trices) du Bureau et personnel du siège social (suite)

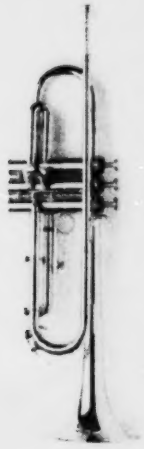

Comité d'examen, éducation, équivalence

Louis Philippe Belle-Isle, inh., Collège Vanier
Diane Bernard-Cusson, inh., Collège de Sherbrooke
Céline Deschênes, inh., Collège de Sainte-Foy
Jean-Marc Dufour, inh., Collège de Chicoutimi
Solange Larose, inh., Collège de Rosemont
Carole Prud'homme, inh., administratrice jusqu'en juin 1999.
France St-Jean, coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles, responsable à partir de juillet 1999

Comité d'inspection professionnelle

Membres :
Marie-Claude Genest, inh., présidente
Louise Parent, inh., vice-présidente
France St-Jean, inh., secrétaire
Jacinthe Bélanger, inh., membre
Daniel Smith, inh., membre
Rita Troïni, inh., membre

Enquêteurs :
Isabelle Beaudry, inh.
Nathalie Bérard, inh.
Diane Bergeron, inh.
Sylvie Collin, inh.
Daniel Lajeunesse, inh.
Solange Larose, inh.
Line Prévost, inh.
Rachel Vachon, inh.

Comité de la formation de l'OPIQ

Diane Bernard-Cusson, inh. représentante de la Fédération des cégeps
Louis Philippe Belle-Isle, inh. représentant de la Fédération des cégeps jusqu'en novembre 1999
Johanne Fillion, inh, B.Sc. présidente
Jean-Pierre Fons, représentant du ministère de l'Éducation du Québec
Pierre Matteau, représentant de la Fédération des cégeps à partir de novembre 1999
Carole Prud'homme, inh., secrétaire et administratrice jusqu'en juin 1999
France St-Jean, coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles à partir de juin 1999

Comité organisateur du congrès et du tournoi de golf

Andrée Lacoursière, adjointe à la direction générale
Linda Lemieux, inh
Lucille Pigeon, inh.
Luce Plamondon, inh.,
Yvon Proulx, inh., administrateur
Josée Prud'Homme, inh., directrice générale et secrétaire
France St-Jean, inh., coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles

Collaboratrice :
Anita Ramacière, animatrice, Brac

Publications et communications

Publications

France St-Jean, coordonnatrice

Collaborateurs
Ruth Banville, inh.
Sylvie Bégin, inh.
Me Andrée Lacoursière, adjointe à la direction générale
Luce Plamondon, inh. recherchiste
Daniel Smith, inh., chroniqueur, recherchiste

Communications

France St-Jean, inh., coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles

Collaborateurs
Céline Beaulieu, présidente
Josée Prud'Homme, inh., directrice générale et secrétaire
Yvon Proulx, administrateur

Conseiller
Louis Boivin, Sphère communication

Formation continue

France St-Jean, inh. coordonnatrice
Collaboratrice :
Johanne Fillion, inh., B.Sc.

Rapport de la présidente

C'est avec fierté et beaucoup d'espoir que je vous présente le rapport annuel de l'année 1999-2000. La planification triennale ayant pris fin à l'automne 1999, nous sommes en mesure d'affirmer que la majorité des objectifs ont été rencontrés. Les orientations et les énergies déployées pour les prochaines années graviteront autour de « la mise à jour du système professionnel » ainsi que la formation de base de l'inhalothérapeute à l'entrée dans la pratique de la profession.

Le système professionnel

L'annonce en novembre 1999 de « la mise à jour du système professionnel québécois », nous a aiguillé à planifier stratégiquement afin de faire les représentations adéquates et pertinentes dans le but de sensibiliser les différents décideurs et partenaires à l'évolution de la pratique de l'inhalothérapie.

Dans l'intérêt du public qui a droit à des services de qualité, nous revendiquerons certaines activités où l'inhalothérapeute est le professionnel paramédical qui, de par sa formation, peut le mieux répondre à ces activités tels : l'assistance anesthésique, les tests et les épreuves diagnostiques ainsi que la ventilation artificielle en soins critiques et tout ce qui s'y rattache.

Voilà nos trois créneaux où le niveau d'autonomie ne cesse de croître, ce qui amène manifestement une augmentation des responsabilités et par ricochet d'imputabilités.

La demande faite antérieurement de modifier l'annexe C du Règlement sur la délégation d'actes de la Loi médicale, est donc mise en veilleuse. Par contre, le mémoire déposé auprès de l'Office des professions du Québec, mémoire qui faisait état des actes réservés en exclusivité aux inhalothérapeutes du Québec, demeure un outil fort pertinent.

L'effervescence causée par la réforme du Réseau de la santé, a amené une pénurie d'inhalothérapeutes à travers tout le territoire québécois. L'Ordre, de par son mandat de protection du public et par souci d'une pratique professionnelle de niveau sécuritaire, a pris position contre l'embauche d'étudiants. La pratique de l'inhalothérapie étant constituée d'actes délégués en vertu de l'Annexe C du Règlement sur les actes visés à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins. Il s'agit pour l'essentiel, d'actes médicaux pouvant être posés par une personne compétente et suivant les conditions prescrites. L'article 5.04 détermine clairement qui est habileté à poser les actes prévus à l'Annexe C. Il faut être inhalothérapeute, donc appartenir à l'OPIQ. Il en va du respect des droits de l'usager et de la protection du public.

Par contre, nous sommes à faire des démarches afin d'instaurer, par règlement, le statut de candidat à la profession.

Formation

Suite à la tenue des États généraux sur la profession, où il est clairement ressorti que la formation de base doit être haussée à un niveau universitaire, des démarches visant cet objectif ont donc été entreprises. Nous en sommes qu'aux premiers balbutiements mais il en va de soi que ce dossier de longue haleine est primordial. Il faut que la profession demeure qualifiée. À la formation technique de l'inhalothérapeute, il faut ajouter une formation clinique plus approfondie. Le curriculum de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes devrait être terminé au début de l'automne 2000. Cet outil sera la prémisse des discussions avec les milieux de l'éducation et des ministères concernés.

Les diverses formations offertes par l'OPIQ via le comité de formation continue ont encore connu cette année un succès fort appréciable. La variété des thèmes abordés ainsi que la qualité des conférenciers ont pu permettre aux inhalothérapeutes de parfaire leurs connaissances afin de mieux répondre à la clientèle desservie par la profession.

Des normes de pratiques ont été produites afin d'uniformiser la pratique en soins critiques. D'autres normes pour la tenue de dossier ainsi que les soins à apporter à la clientèle ayant subi une chirurgie maxillo-faciale sont en élaboration et devraient être terminées sous peu.

Rapport de la présidente (suite)

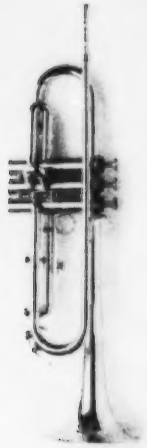

Niveau national

Des démarches en relation avec la Loi sur la mobilité de la main d'œuvre (Chapitre 7) ont été dans nos préoccupations durant cette année.

Dans un premier temps, une entente intervenue avec la province de l'Ontario a permis la formation de l'Alliance Nationale, représentant 78% des inhalothérapeutes canadiens. Des rencontres avec les représentants des autres provinces canadiennes, ont permis des échanges qui ont mené à une entente de principe. Nous souhaitons que ce dossier en arrive à une conclusion positive durant la prochaine année.

En terminant, je désire remercier les administrateurs du Bureau et les membres de l'Ordre pour la confiance qu'ils m'ont témoignée au cours de ce premier mandat. Le cheminement de cette année n'aurait pas été possible sans le soutien et la participation dynamique et professionnelle de la directrice générale Madame Josée Prud'Homme, de madame Andrée Lacoursière adjointe à la direction, de madame France St-Jean coordinatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles ainsi que de mesdames Clémence Carpentier, Cathy Voyer et Béatrice Janevski.

Je remercie les membres du comité administratif et du Bureau qui ont siégé au cours de l'exercice. Votre présence assidue et votre implication sont un gage d'une saine organisation.

Je tiens à souligner, à féliciter et à remercier tous les inhalothérapeutes qui se sont impliqués aux divers comités et groupes de travail de l'Ordre. C'est par votre implication que la profession d'inhalothérapeute est reconnue pour sa rigueur scientifique.

Finalement, merci à tous les inhalothérapeutes qui, malgré les embûches du système en reconstruction, ont su offrir un service de qualité empreint d'un professionnalisme exemplaire.

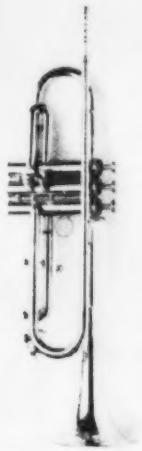

Rapport de la directrice générale et secrétaire

La préparation du rapport annuel est une occasion de faire le bilan de nos activités et de nos réalisations de l'année. Voilà bientôt cinq ans que j'occupe la fonction de directrice générale et secrétaire de l'Ordre et je suis toujours aussi étonnée et fière du travail accompli par notre organisation mais aussi par les inhalothérapeutes qui de jour en jour, portent le flambeau de la profession.

Cette année fut marquée par des changements au sein des dirigeants de l'Ordre, tout d'abord les élections des administrateurs de cinq régions et finalement les élections à la présidence et au comité administratif. C'est donc avec une équipe d'administrateurs passablement renouvelée que nous avons débuté le présent exercice. Malgré la courte période de transition, tous les dossiers de l'Ordre ont maintenu la cadence.

Je vous présente donc les principales activités et je vous invite à parcourir le rapport annuel afin de constater l'ampleur du travail accompli durant ce présent exercice.

Tout d'abord, les discussions entourant la mobilité de la main-d'œuvre se sont soldées par une entente de principe qui n'est à ce jour, toujours pas signée par les quatre provinces réglementées, les mécanismes d'examen et d'agrément des maisons d'enseignement étant la pierre d'achoppement. L'Ordre poursuit ses efforts afin de rencontrer ses obligations envers le chapitre 7 de l'Accord sur le commerce intérieur. Par contre, plusieurs inhalothérapeutes du Québec et de l'Ontario se sont prévalus de l'entente de mobilité entre nos deux provinces. L'Ordre, par le biais de l'Alliance nationale des organismes de réglementation en thérapie respiratoire, entamera des discussions relativement à la mobilité au plan international, au cours de l'année financière 2000-2001.

Comme en fait état la présidente dans son rapport, tous les ordres professionnels ont été conviés par la ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Me Linda Goupil, à une mise à jour du système professionnel. Ce dossier est prioritaire pour l'ensemble de l'organisation. C'est donc avec fierté et engagement que j'ai accepté de siéger au sein du comité du premier projet de cette mise à jour soit « Alléger la réglementation et son processus ».

D'autre part, la direction générale met tout en œuvre pour atteindre les objectifs et orientations découlant des États généraux de la profession. Ainsi donc, nous avons débuté les travaux entourant la formation de base des inhalothérapeutes et nous en sommes à l'élaboration du profil des compétences à l'entrée dans la pratique. Ce profil sera validé par des inhalothérapeutes œuvrant dans tous les secteurs d'activités de la profession pour ensuite être distribué aux différents intervenants concernés.

Au plan des communications, l'Ordre a participé activement à la semaine sans fumée organisée par le Conseil québécois sur le tabac et la santé. Plusieurs inhalothérapeutes et étudiants en inhalothérapie ont participé à des activités coordonnées par l'Ordre. De plus, la coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles, madame France St-Jean, en collaboration avec les inhalothérapeutes, a participé au Salon Pepsi Jeunesse.

D'autre part, soulignons la création d'un nouveau concept publicitaire dont le lancement a eu lieu lors de la parution du cahier spécial santé du quotidien le Devoir le 1er avril 2000. Des affiches de ce concept ont été distribuées auprès de 350 établissements de santé et des services sociaux.

Par ailleurs, la directrice générale a contribué à la visibilité de l'Ordre en siégeant, à titre d'administratrice, au conseil d'administration du Conseil québécois d'agrément d'établissements de santé et des services sociaux ainsi qu'au Conseil québécois sur le tabac et la santé. Elle a également accepté de participer à l'organisation de la troisième édition d'un colloque sur l'interdisciplinarité, lequel aura lieu les 22 et 23 mars 2001 au Château Bromont sous le thème « Le partage de l'information dans un contexte d'interdisciplinarité ».

Au plan financier, l'année se terminant le 31 mars 2000, affiche un excédent des revenus sur les dépenses de l'ordre de 30 334 $. La situation financière de l'OPIQ demeure donc toujours satisfaisante mais nous devons demeurer vigilants. Les activités reliées à la discipline ne cessent d'augmenter et les dossiers actuels et futurs demandent un investissement majeur en ressources humaines et financières. Le défi que nous devrons relever, est de maintenir une saine gestion tout en maintenant le niveau actuel des cotisations annuelles, ce à quoi nous nous affairons.

L'Ordre fait face à des dossiers d'envergure et nous devrons faire des choix stratégiques afin de consolider la position des inhalothérapeutes dans le monde professionnel et dans la prestation des soins de santé à la population.

En terminant, je tiens à remercier les administrateurs du Bureau pour la confiance qu'ils m'accordent et qu'ils accordent à tout le personnel. Je ne peux passer sous silence le support de mon équipe dont les qualités personnelles et professionnelles font en sorte que nous atteignons les objectifs fixés par le Bureau. Je rends également hommage à tous les inhalothérapeutes qui oeuvrent au sein des différents comités de l'Ordre et à tous les inhalothérapeutes qui s'impliquent de près ou de loin à l'avancement et à la reconnaissance de la profession.

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre,
Josée Prud'Homme, inh. B.A.A

Rapport d'activités du Bureau

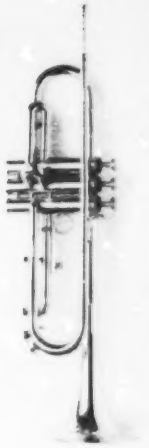

Le Bureau a tenu quatre réunions régulières, une réunion extraordinaire et deux conférences téléphoniques.

Les administrateurs ont notamment :

Dossiers professionnels

- décidé d'écrire une lettre, en partenariat avec le Collège des médecins et l'Association des conseils des médecins dentistes et pharmaciens du Québec, aux différentes instances ainsi qu'aux membres, afin d'expliquer l'interprétation de l'article 5.08 du Règlement sur les actes visés à l'article 31 de la Loi médicale ;
- adopté les normes en assistance anesthésique ;
- décidé de produire un mémoire sur les prestations des inhalothérapeutes dans le secteur de la réadaptation et de la rééducation respiratoires ;

Dossiers administratifs

- procédé à la réinscription au Tableau et recommandé six stages de perfectionnement ;
- entériné plusieurs rapports de stage de perfectionnement ;
- ordonné un examen médical en vertu de l'article 48 du Code des Professions;
- proposé la candidature de madame Monique Laurin, pour l'obtention du Prix mérite du Conseil interprofessionnel ;
- recommandé, lors de l'assemblée générale annuelle, de retenir les services de la firme Breton Ruest pour la vérification comptable de l'année financière 1999-2000 ;
- adopté le rapport annuel 1998-1999 ;
- procédé à la signature du protocole d'entente de reconnaissance de réciprocité visant les inhalothérapeutes de l'Ordre professionnel du Québec et de l'Ordre de l'Ontario ;
- tenu l'assemblée générale annuelle des membres de l'OPIQ le 18 juin 1999 à Montréal
- fixé la date du 15 janvier 2000 pour l'examen d'admission à l'OPIQ ;
- confié au CA le mandat de faire l'analyse complète de la situation organisationnelle et financière de l'Ordre compte tenue de l'ampleur des dossiers prioritaires ;
- procédé au changement de nom pour la revue de l'OPIQ ;
- procédé à l'évaluation de la situation de l'Ordre et apporté des modifications aux différentes politiques ;
- modifié la politique concernant les cotisations annuelles en abolissant les remboursements de cotisations lors des changements de statut en cours d'année et la possibilité de payer en deux versements ;
- décidé de recourir aux services d'un spécialiste en communications stratégiques ;
- décidé d'adhérer comme organisme commanditaire de l'Association médicale Canadienne ;
- adopté la politique sur le comité de révision de l'OPIQ ;
- décidé d'offrir gracieusement aux cinq collèges délivrant le programme d'inhalothérapie les chandails promotionnels restants de la campagne de financement de 1997-1998.

Dossiers à caractère financier

- adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999 ;
- établi des frais administratifs de 50 $ plus taxes pour l'ouverture du dossier de chaque nouvelle demande d'adhésion au Tableau de l'OPIQ ;
- décidé d'accorder une bourse de 200$ comme prix d'excellence en inhalothérapie à un étudiant de chacun des cinq collèges du Québec selon les barèmes établis par ces derniers;
- adopté les prévisions budgétaires 1999-2000 révisées en septembre 1999 ;
- autorisé le renouvellement de la marge de crédit à la Banque Nationale ;
- procédé à l'achat d'un projecteur multimédia pour l'usage des activités de l'Ordre ;
- procédé à l'achat d'ameublement pour la salle de conférence ;

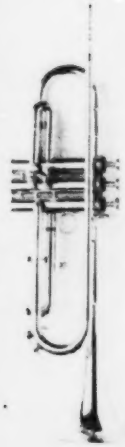

Rapport d'activités du Bureau (suite)

Élections

- procédé à l'élection de la présidence ;
- procédé à l'élection des membres du comité administratif ;

Réglementation professionnelle

- adopté le « Règlement modifiant le Règlement sur les modalités d'élection au Bureau de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec »;
- adopté dans sa version française et anglaise le « Règlement modifiant le Code de déontologie des inhalothérapeutes du Québec »;
- adopté dans sa version française et anglaise le « Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de formation aux fins de délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec » ;

Nominations

- procédé à la nomination de :
- madame Linda Lemieux à titre de déléguée de l'Ordre auprès du Conseil interprofessionnel du Québec et de madame Josée Prud'Homme à titre de substitut ;
- monsieur Peter Vallinis, administrateur de la région de Montréal en remplacement de madame Hélène Duranleau et ce, jusqu'à l'élection prévue en l'an 2001;
- des maîtres de stages;
- messieurs Pascal Bergeron, inh. , Richard Di-Lallo, inh et Benjamin Bonneau, membres du public, à titre de membres du comité de révision de l'OPIQ ;
- mesdames Chantal Doucet, inh et Denise Girard, membre du public à titre de membres du comité de révision de l'OPIQ ;
- monsieur Claude Beaudoin, administrateur nommé par l'Office des Professions, membre du comité administratif en remplacement de monsieur Raymond Rocheleau

Inscriptions au Tableau et radiations du Tableau

- approuvé la délivrance de permis de l'Ordre à des nouveaux diplômés du programme « Techniques d'inhalothérapie » ayant présenté une demande d'inscription au Tableau des membres de l'OPIQ ;
- radié du Tableau de l'Ordre les membres qui n'ont pas renouvelé leur cotisation.
- radié du Tableau de l'Ordre un membre, suite aux conclusions de trois expertises médicales commandées en vertu de l'article 48 du Code des professions .

Rapport d'activités du comité administratif

Le comité administratif a tenu six réunions régulières, trois réunions extraordinaires et neuf conférences téléphoniques.

Le comité administratif doit s'acquitter des tâches et des responsabilités prévues au Code des professions et notamment il a :

Dossiers professionnels

- établi des contacts interprofessionnels ;
- participé aux négociations relatives aux ententes de mobilité de la main d'œuvre telle que stipulée au chapitre 7 de l'Accord sur le commerce intérieur;
- mandaté un groupe de travail pour l'élaboration du profil de compétences relatif à l'entrée dans la pratique ;

Dossiers administratifs

- procédé à la réinscription au Tableau et recommandé huit stages de perfectionnement ;
- entériné le calendrier des visites d'inspection professionnelle pour l'année 1999-2000 ;
- entériné plusieurs rapports de stages de perfectionnement ;
- autorisé trois personnes à se présenter à l'examen de l'Ordre suite à l'étude de leur demande d'équivalence;
- délivré des permis aux étudiants ayant réussi l'examen selon les conditions prescrites ;
- procédé à l'évaluation de la directrice générale et secrétaire ;
- procédé à la radiation de membres pour non-paiement de la cotisation ou abandon de l'exercice ;
- convoqué un Bureau extraordinaire après l'assemblée générale annuelle afin de procéder à l'élection à la présidence ainsi qu'à celle du comité administratif;
- mandaté mesdames Céline Beaulieu, Colette Vadeboncoeur et Josée Prud'Homme ainsi que monsieur Bernard Cadieux à titre de signataires pour les transactions bancaires de l'Ordre ;
- adhéré au programme Multi-avantages de la Professionnelle pour les membres de l'Ordre ;
- autorisé monsieur Martin Beaumont, syndic adjoint de l'Ordre, à utiliser les services d'un expert pour une enquête ;
- mis fin à un stage de perfectionnement suite à l'abandon de l'exercice d'un membre et procédé à sa radiation du Tableau des membres de l'OPIQ ;
- étudié la situation organisationnelle et financière de l'Ordre ;
- négocié avec l'Association médicale canadienne une entente pour devenir un organisme commanditaire de l'agrément des programmes d'inhalothérapie de la province de Québec ;
- fixé la date du 2 juin 2000 pour la reprise de l'examen de l'Ordre ;
- fixé la date du 8 septembre 2000 pour la tenue de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre ;
- fixé la date du 8 septembre 2000 pour la tenue des élections au comité administratif ;

Dossier à caractère financier

- accepté les États financiers et le rapport du vérificateur comptable pour l'exercice financier 1998-1999 ;
- étudié les rapports financiers périodiques ;
- étudié les prévisions budgétaires 2000-2001 et en a recommandé l'adoption au Bureau ;
- autorisé l'achat d'ameublement pour le bureau du syndic ;
- transféré le portefeuille de placement de l'Ordre chez Merrill Lynch ;
- autorisé la conception d'un nouveau concept publicitaire pour l'OPIQ ;
- établi des frais administratifs de 75 $ plus taxes par semaine pour la publication d'offres d'emploi sur le site Web de l'Ordre ;

Nominations

Le comité administratif a procédé à la nomination de:

- madame Tania Thibeault et de messieurs Richard Di-Lallo, Martin Légaré à titre de scrutateurs pour le dépouillement du scrutin ;
- madame Marie-Claude Fortin et de monsieur Luc Lantagne à titre de scrutateurs substituts pour le dépouillement du scrutin;
- maîtres de stage;
- madame France St-Jean, coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles à titre de responsable du comité d'examen, éducation et équivalence ainsi que représentante de l'Ordre au comité de la formation des inhalothérapeutes ;
- monsieur Jean-Marc Desmeules, inhalothérapeute, à titre de membre du comité de discipline de l'Ordre pour un mandat de trois ans ;
- madame Carole Gauvin, inhalothérapeute à titre de membre du comité de discipline de l'Ordre pour un mandat de trois ans ;
- monsieur Pierre Matteau, directeur des études du collège de Chicoutimi, à titre de membre du comité de la formation des inhalothérapeutes pour un mandat de trois ans ;
- madame Céline Beaulieu à titre de déléguée de l'Ordre au CIQ ainsi que madame Josée Prud'Homme à titre de substitut ;

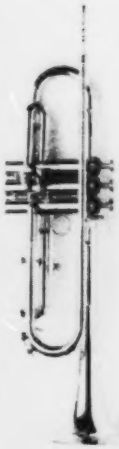

Rapport de la coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles

Le mandat de la coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles est d'assurer le fonctionnement adéquat des diverses activités de l'Ordre, principalement celles de l'inspection professionnelle, de la réinscription au Tableau, des publications de l'Ordre et des communications, de la formation continue et du comité d'examen, éducation et équivalence. Pour l'assister dans son mandat, elle s'adjoint de collaborateurs. De plus, elle assure le lien entre certains des comités cités et les administrateurs du Bureau.

Elle vous invite à prendre connaissance, dans les pages qui suivent, des réalisations effectuées au sein des divers comités dont elle a la responsabilité.

En résumé, voici donc les grandes lignes. Au niveau du comité d'inspection professionnelle, plusieurs documents ont été révisés et la coordonnatrice a participé, de concert avec madame Rita Troïni, à l'élaboration des normes en soins critiques. Pour l'année qui vient, un vent de changement soufflera sur les activités de l'inspection. En effet, le comité a reçu comme mandat du Bureau, de réviser toutes les procédures relatives à l'inspection professionnelle. Ce travail améliora grandement les services aux membres en matière d'inspection et leur fournira les outils nécessaires pour répondre aux exigences et aux standards de la profession.

En ce qui concerne la publication de l'Ordre, un grand changement a été effectué : l'Inhaloscope fait maintenant place à l'Inhalo.

Par ailleurs, le programme de formation continue 1999-2000 a permis encore une fois aux inhalothérapeutes, d'améliorer et de mettre à jour les connaissances requises dans l'exercice de leur fonction et ce, dans tous les champs d'activité.

À la lecture du rapport annuel, vous pourrez constater qu'il y a eu un nombre record d'études de dossiers cette année au niveau de la réinscription au Tableau.

En terminant, je tiens à remercier très spécialement tous les collaborateurs et tous les membres des divers comités pour leur assistance dans l'accomplissement des mandats qui me sont confiés ainsi qu'à souligner leur professionnalisme.

France St-Jean, inh.
Coordonnatrice à l'inspection
et aux affaires professionnelles

Rapport d'activités des comités

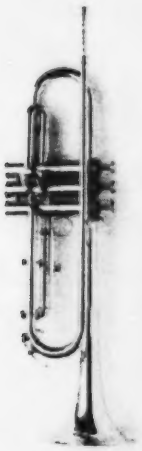

Rapport du syndic

Au cours de l'année 1999-2000, neuf dossiers ont été traités suite à des dénonciations au bureau du syndic.

Après enquête, six dossiers n'ont pas donné lieu à un dépôt de plainte devant le comité de discipline et trois autres ont été déposés devant le comité de discipline.

- Le premier dossier faisait référence aux dispositions des articles 3 et 23 sous-paragraphes (2) et (7) du Code de déontologie.
- Le deuxième dossier faisait référence aux dispositions des articles 3, 5, 8, 9, 14, et 23, sous-paragraphes (2) et (7) du Code de déontologie.
- Le troisième dossier faisait référence aux dispositions des articles 3 et 23 sous-paragraphe (7) du Code de déontologie pour trois infractions.

Rapport du comité de discipline

Au cours du présent exercice, le comité de discipline fut saisi de trois plaintes déposées par la syndic de l'Ordre.

Dans l'un des dossiers, l'inhalothérapeute visée a plaidé coupable au chef d'accusation de ne pas avoir exercé sa profession selon les normes les plus élevées possibles, refusant, sans raison suffisante, de fournir des soins et en ayant un comportement qui va à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de sa profession en faisant défaut de procéder à l'éva-luation de son patient alors que c'était requis, en faisant défaut de procéder au traitement requis par son état et en refusant d'agir auprès du patient sans une raison suffisante.

Au 31 mars 2000, deux dossiers disciplinaires étaient actifs et le comité avait reçu une demande de reprise du plein droit d'exercice par un inhalothérapeute.

Rapport du comité de révision

Le comité de révision n'a pas eu à se réunir puisque aucune décision n'a été contestée.

Comité d'inspection professionnelle

Surveillance générale de l'exercice

Dans le cadre de la surveillance générale de l'exercice professionnel des inhalothérapeutes, 20 visites d'inspection professionnelle ont été effectuées :

Nombre total de visites :

Centre hospitaliers	14
CLSC	3
Entreprises privées	3

Établissements visités pour la première fois : 7

Établissements visités pour la deuxième fois : 13

Répartition régionale des visites :

Montréal :	6
Laval Laurentides :	3
Québec Bas-St-Laurent :	2
Gaspésie :	2
Montérégie :	3
Saguenay-Lac Saint-Jean :	3
Estrie :	1

Secteurs d'activités des inhalothérapeutes dans les établissements visités :

Inhalothérapie générale	14
Assistance anesthésie	16
Physiologie respiratoire	12
Électrocardiographie	3
Soins respiratoires à domicile	4

Nombres d'inhalothérapeutes œuvrant dans ces établissements : 409

Nombres d'inhalothérapeutes rencontrés lors des visites : 249

Nombres d'inhalothérapeutes inspectés : 82

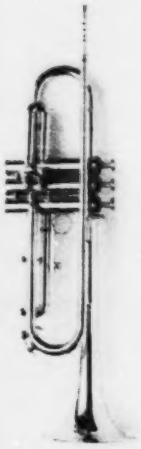

Rapport d'activités des comités (suite)

Enquêtes particulières sur la compétence professionnelle

Le comité a assuré le suivi émanent d'une plainte relative aux compétences professionnelles d'un membre. Le dossier avait été étudié au cours de l'exercice précédent. Dans ce dossier, le comité a recommandé des stages de perfectionnement tel que mentionné à l'article 113 du Code des professions. Le suivi des stages a été assuré par la coordonnatrice. Toutefois, les stages ont été arrêtés pour cause de maladie et le membre n'avait toujours pas terminés ses stages à la fin du présent exercice.

Autres activités et réalisations du Comité

- rapports au Bureau ;
- tenue d'une journée de formation pour les enquêteurs (Journée de l'enquêteur);
- collaborations et communications avec les responsables des autres comités de l'Ordre ;
- services et correspondances auprès des membres, en ce qui concerne les divers aspects de la profession (envois de protocoles, de normes de pratique, prises de position du Comité…) ;
- participation à diverses formations concernant les divers aspects de l'inspection professionnelle;
- participation au Forum de l'inspection du Conseil interprofessionnel du Québec et du comité de la formation au sein du même forum ;
- révision et actualisation de divers documents reliés aux activités du comité (rapport de l'enquêteur, correspondances…) ;
- élaboration et rédaction des Normes de pratique de l'inhalothérapeute en soins critiques;
- planification des activités du comité d'inspection professionnelle pour l'année financière 2000-2001.

Réunions du comité

Pour assurer le suivi du programme de surveillance générale de la profession, des enquêtes particulières ainsi que des différents dossiers et des diverses réalisations, le comité d'inspection professionnelle a tenu huit réunions régulières et une conférence téléphonique, au cours du présent exercice.

Réinscriptions au tableau des membres de l'ordre

Conformément au Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, tout inhalothérapeute qui a cessé d'exercer la profession depuis plus de trois ans ou qui se réinscrit au Tableau de l'Ordre après avoir fait défaut de s'y inscrire ou après avoir été radié pendant plus de trois ans, doit faire l'objet d'une évaluation.

Selon la procédure établie, le candidat doit, dans un premier temps, compléter un questionnaire nous renseignant, entre autres, sur son expérience professionnelle et lui permettant d'auto-évaluer ses connaissances générales. À la réception du questionnaire, la coordonnatrice analyse le dossier professionnel du candidat. S'il existe des doutes raisonnables concernant les connaissances du candidat, celui-ci doit alors subir une évaluation écrite plus approfondie ainsi qu'une entrevue avec cas cliniques. Par la suite, des stages de perfectionnement sont recommandés dans les secteurs où des lacunes importantes ont été identifiées. Dans le cas où les lacunes s'avéreraient de moindre importance, des stages d'appoint sont alors recommandés.

À la requête du Bureau, quatorze dossiers de demande de réinscription à titre de membre actif au Tableau de l'Ordre, ont été traités. Ces demandes concernaient des candidats qui avaient été radiés pour non-paiement de cotisation pour une période excédent trois ans. De plus, trois autres dossiers ont fait également l'objet d'étude : ces dossiers concernaient des membres qui n'avaient pas exercé la profession depuis plus de trois ans.

Suite à l'étude du questionnaire, tous les candidats ont dû passer une évaluation écrite et une entrevue de cas cliniques. Seize d'entre eux ont du effectuer des stages de perfectionnement ou d'appoint, selon le cas. En fin d'année financière, quelques candidats étaient toujours en stages. Un des dix-sept candidats a laissé tomber la procédure en cours et a été radié pour abandon de l'exercice.

Deux des dix-sept candidats ont subi l'examen mais ont été dans l'obligation de parfaire leurs connaissances par d'autres mécanismes avant l'entrée en stages, étant donné l'ampleur des lacunes.

Rapport d'activités des comités (suite)

Par ailleurs la coordonnatrice a assuré le suivi des stages de perfectionnement d'une candidate qui avait été évaluée lors de l'année financière 1998-1999.

Le suivi de tous les dossiers ainsi que celui des stages de perfectionnement et d'appoint ont été assurés par la coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles.

Publications et communications

Publications

Comme vous avez pu le constater, la revue de l'Ordre l'Inhaloscope est devenu l'Inhalo. Toutefois, le mandat de la revue scientifique est toujours le même, soit un outil précieux de formation et d'information de toutes sortes. Nous encourageons les inhalothérapeutes à continuer de nous faire parvenir des textes et des renseignements pertinents à la pratique, pour le bénéfice de tous.

Au cours du présent exercice, une réunion a été tenue pour la réalisation de quatre revues scientifiques.

Comme l'an dernier, Communications Publi-Services a été responsable, de la coordination, de la planification et de la recherche de publicité. Grâce à leur expertise, le volume publicitaire ne cesse d'augmenter nous menant lentement mais sûrement, nous osons l'espérer, vers l'autofinancement. D'autres part, Communications Quidam ont la responsabilité du montage et de la conception de la revue. Une nouvelle recrue, M. Marcel La Haye, photographe, signe le nouveau visuel. Enfin, M. Daniel Smith ainsi que Mmes Luce Plamondon, Andrée Lacoursière, Ruth Banville et Sylvie Bégin, nous permettent d'offrir un contenu toujours des plus intéressants.

La coordonnatrice tient à souligner l'excellent travail de tous les partenaires et collaborateurs cités précédemment et les remercie personnellement. De plus, elle remercie tous les inhalothérapeutes et autres professionnels qui ont contribué de près ou de loin, à l'élaboration de l'Inhalo, au cours du présent exercice.

Communications

L'OPIQ a participé, de concert avec le Conseil québécois sur la santé et le tabac, au Salon Pepsi-Jeunesse qui a eu lieu au Palais des Congrès de Montréal du 7 au 11 avril 1999. Des inhalothérapeutes et des étudiants admis au programme d'inhalothérapie ont participé à cet événement en donnant de l'information aux jeunes de 13 à 17 ans sur les méfaits du tabac sur la santé cardiorespiratoire par le biais, entre autres, de test de monoxyde de carbone.

Toujours dans le domaine de la prévention tabagique, la coordonnatrice ainsi que M.Roger Bellerose Jr. et Mme Johanne Lavoie ont donné de l'information aux jeunes du Collège Durocher-St-Lambert et du CEGEP Ahuntsic.

Encore une fois, nous désirons souligner le travail des inhalothérapeutes impliqués.

Formation continue

Près de 690 inhalothérapeutes ont participé au Programme de formation continue 1999-2000 de l'OPIQ. Comme ce fut le cas par les années passées, les activités de formation touchaient les différents secteurs de la profession dont: l'anesthésie, la ventilation artificielle prolongée, la réé-ducation et la physiologie respiratoire, l'électrocardiographie, la prévention des infections, la bioéthique et la polysomnographie. De plus, la journée thématique sur l'arrêt tabagique a réuni inhalothérapeutes, médecins, psychologues et pharmaciens. Généra-lement, les formations ont été données à Montréal et à Québec.

Par ailleurs, outre les formations dispensées par l'Ordre dans le cadre du programme de formation continue, l'OPIQ peut octroyer des unités d'éducation continue (U.E.C.) à d'autres formations, si celles-ci répondent aux exigences de la SOFEDUC, organisme dont l'Ordre est membre. Cette année, le cours Techniques de maintenance de l'airway ainsi que le Mini-colloque en cardiologie organisés par les inhalothérapeutes de l'Institut de cardiologie ont été accrédités comme ce fut le cas pour le cours sur L'auscultation pulmonaire du Collège de Rosemont et de la Formation en calorimétrie de l'Hôpital Sainte-Justine, l'an dernier.

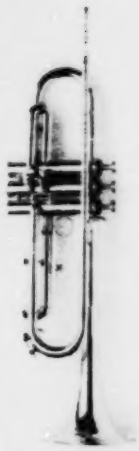

Rapport d'activités des comités (suite)

Six réunions ont été tenues pour l'élaboration du programme 1999-2000. La coordonnatrice et madame Johanne Fillion tiennent à remercier tous les partenaires de ce programme. Il s'agit des compagnies Astra Zeneca, Glaxo Wellcome, Médicana et Datex-Ohmeda ainsi que des organisations syndicales suivantes : l'Association professionnelle des inhalothérapeutes du Québec (APIQ) et le Syndicat des employés et employées de services (SQEES) local 298 FTQ. Ce partenariat n'a pu qu'être bénéfique pour les inhalothérapeutes et pour l'ensemble de la profession.

Enfin, nous aimerions remercier les inhalothérapeutes pour leur participation et nous les encourageons à continuer dans ce sens. La formation continue est un outil qui permet la mise à jour des connaissances ainsi que le développement d'aptitudes et d'habiletés nécessaires aux nouvelles façons de faire et aux nouvelles technologies.

Autres activités et réalisations du comité :

- gestion des activités du programme de formation 1999-2000 (recherche de locaux, réception et impression des documents, réservation d'hôtels, signature des contrats,...);
- planification et élaboration du programme de formation continue 2000-2001;
- recherche de commandites pour le programme 1999-2000;
- participation au Forum de la formation continue du Conseil interprofessionnel du Québec;
- étude du contenu de différentes formations non dispensées par l'Ordre dans le but d'attribuer des unités d'éducation continue (U.E.C.).

Projets futurs

- élaboration d'une banque de formateurs;
- publication d'une bibliographie de livres et d'ouvrages récents dans les différents secteurs d'activité de l'inhalothérapie ;
- planification et gestion du programme de formation 2000-2001;
- élaboration du programme de formation 2001-2002 ;
- élaboration d'un centre de documentation, au siège social de l'OPIQ, disponible pour les membres.

Rapport du comité de la formation des inhalothérapeutes

Le comité s'est réuni 3 fois (dont une conférence téléphonique) au cours de sa 3e année d'existence. Lors de ces rencontres, les membres du comité ont discuté de plusieurs sujets concernant l'adéquation de la formation et des compétences professionnelles telles :

- l'importance de maintenir, au sein des 5 collèges, une épreuve synthèse des programmes commune pouvant garantir l'atteinte égale des compétences de base du programme;
- la production d'un profil de sortie provinciale dans le contexte de la mobilité de la main d'œuvre;
- la levée du contingentement devant permettre aux collèges d'ajuster le taux d'admission des étudiants dans le programme en fonction des besoins régionaux;
- l'absence d'uniformité des grilles de cours du programme des collèges, augmentant ainsi la complexité de l'étude des dossiers et le risque d'allongement du programme d'études lors de transferts d'étudiants;
- l'impossibilité d'établir un nombre d'heures minimal et uniforme, pour l'atteinte de chacune des compétences, étant donné l'autonomie des collèges dans l'application de leur programme d'études;
- les problématiques reliées à l'enseignement clinique et aux milieux de stage.

De plus, le comité a déposé, au Bureau de l'OPIQ du 9 avril 1999, des recommandations en ce qui a trait à la production d'un protocole d'entente entre l'OPIQ et les collèges. Le comité a aussi fait parvenir au Bureau de l'OPIQ, lors de la réunion du 7 avril 2000, un avis sur le projet de Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Rapport d'activités des comités (suite)

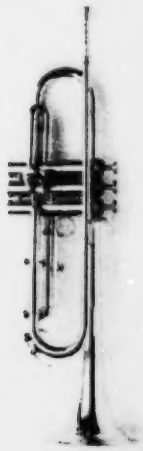

Comité d'examen, éducation et équivalence

Depuis juin 1999, une des conditions pour l'obtention du permis de l'Ordre pour les nouveaux finissants du programme des techniques d'inhalothérapie, est la réussite de l'épreuve synthèse des collèges. Toutefois, l'OPIQ peut octroyer un examen aux finissants des promotions antérieures à juin 1999 et ce, jusqu'au 4 août 2000.

À ce titre, deux séances d'examen ont été tenues au cours de l'exercice 1999-2000, une en juin 1999 (9 candidats) et l'autre en janvier 2000 (2 candidats). Le taux de réussite a été de 78% pour le premier examen et de 100% pour le second.

Le comité a de plus, étudié la demande d'une candidate concernant l'autorisation de reprendre l'examen pour une troisième fois.

Au cours du présent exercice, le comité a tenu une réunion ainsi qu'une conférence téléphonique. La correction des examens de même que les suivis ont été assurés par la coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles.

27e congrès

Le comité organisateur s'est réuni à quelques reprises afin d'organiser cet événement. Le 27e congrès de l'OPIQ s'est tenu à l'Hôtel Delta de Sherbrooke. Près de 300 inhalothérapeutes ont participé aux ateliers et conférences qui portaient sur tous les secteurs d'activité de la profession.

Lors du banquet, le prix Mérite du CIQ (Conseil interprofessionnel du Québec) a été remis à Mme Monique Laurin afin de souligner son implication au développement et à l'avancement de la profession.

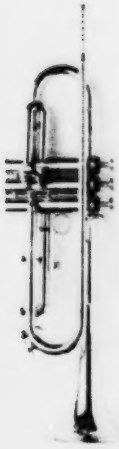

Statistiques annuelles

Membres inscrits au Tableau :

Membres actifs :	2297
Membres non actifs :	237

Total : 2534

Répartition des membres selon le sexe :

Féminin :	2046
Masculin :	488

Permis délivrés :

Renouvellement :	2369
Nouveaux permis :	141
Réadmissions :	24
Temporaire :	0

Total : 2534

Montant de la cotisation annuelle exigible avant le 31 mars 2000 :

Membre actif :	290,00 $
Membre non actif :	140,00 $
Membre hors-Québec :	217,50 $

Radiations du Tableau au cours de l'année 1999-2000 :

Abandon :	20
Décédé :	2
Disciplinaire :	1
Non-paiement :	47
Retraité :	3

Répartition régionale :

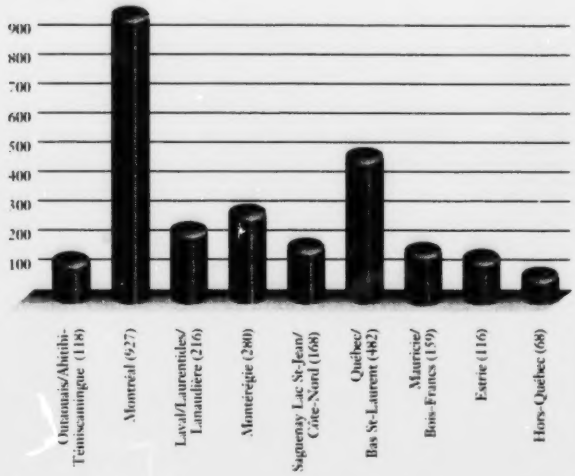

Rapport du vérificateur
et
États financiers

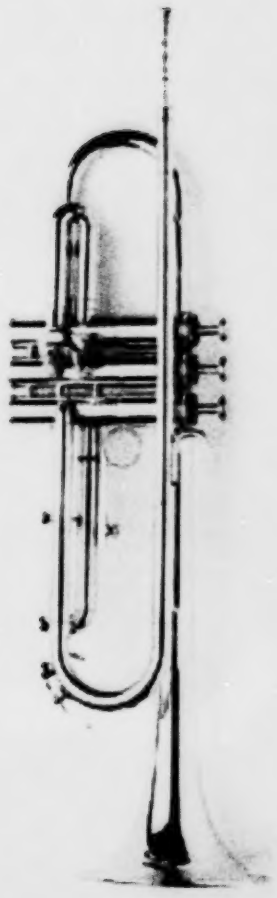

au 31 mars 2000

Rapport du vérificateur

RÉJEAN
RUEST
Comptable agréé

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de
l'ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

J'ai vérifié les bilans des Fonds d'administration, professionnel et de ristournes relatifs au programme d'assurance responsabilité professionnelle de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC au 31 mars 2000 de même que l'état des résultats, l'avoir des membres et le flux de trésorerie du Fonds d'administration ainsi que les états des résultats et les avoirs nets des Fonds professionnel et de ristourne pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. Ma vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des éléments d'informations fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2000 ainsi que les résultats de son exploitation et du flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Réjean Ruest

Comptable agréé

Montréal, Québec
Le 17 mai 2000

PLACE DE MONTBRUN
650, rue de Montbrun
bureau 201, Boucherville
(Québec) J4B 5E4
Tél.: (450) 641-1480
Téléc.: (450) 641-1901

Fonds d'administration

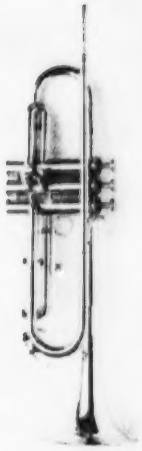

Résultats
Exercice terminé le 31 mars

	2000	1999
Produits		
Cotisations et assurances des membres	733 527	703 914
Frais administratifs et autres	18 083	6 305
Congrès et États généraux	74 767	4 790
Formation continue	40 122	55 668
Droits d'examens	2 391	33 058
Publicité – L'Inhalo	44 468	29 169
Revenus de placements	16 448	14 441
Autres activités	8 691	38 099
	938 497	885 444
Charges		
Comités (Annexe A)	101 911	80 200
Formation continue (Annexe B)	34 405	32 334
Congrès et États généraux (Annexe C)	70 255	17 122
Direction générale et services administratifs (Annexe D)	342 972	334 413
Frais généraux (Annexe E)	318 620	354 693
	868 163	818 762
Contribution au Fonds professionnel	40 000	40 000
	908 163	858 762
Résultat net	30 334	26 682

Avoir net des membres
Exercice terminé le 31 mars

Avoir net des membres, au début	47 703	21 021
Résultat net	30 334	26 682
Avoir net des membres, à la fin	78 037	47 703

Bilan au 31 mars

	2000	1999
Actif à cour terme		
Encaisse	346 849	47 489
Placements temporaires (note 3)	-	150 413
Débiteurs	10 576	12 342
Frais payés d'avance	18 563	12 068
	375 988	222 312
Immobilisations (note 4)	51 437	85 792
	427 425	308 104
Passif à cour terme		
Créditeurs et frais courus	118 848	110 275
Dû au Fonds professionnel	16 658	15 081
Cotisations et assurances perçues d'avance	213 882	135 045
	349 388	260 401
Avoir net des membres	78 037	47 703
	427 425	308 104

Engagement (note 6)

Pour le Bureau

Céline Beaulieu

Céline Beaulieu, présidente

Colette Vadeboncoeur

Colette Vadeboncoeur, trésorière

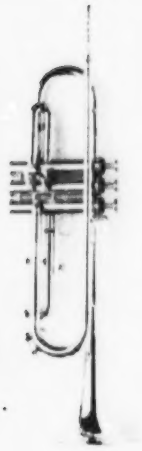

Fonds d'administration

Flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars

	2000	1999
Activités de fonctionnement		
Résultat net	30 334	26 682
Éléments sans incidence sur l'encaissement	-	-
Amortissement des immobilisations	37 372	38 466
	67 706	65 148
Variation nette des éléments hors caisse		
Débiteurs	1 766	2 470
Intérêts courus à recevoir	-	37
Frais payés d'avance	(6 495)	16 510
Créditeur et frais courus	(6 425)	98 415
Dû au fonds professionnel	16 577	2 361
Cotisations et assurances perçues d'avance	78 837	112 813
	151 966	297 754
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements	-	(122 949)
Encaissement de placements	150 413	-
Acquisition d'immobilisation	(3 019)	(94 489)
	147 394	(217 438)
Rentrées nettes	299 360	80 316
Encaisse au début	47 489	(32 827)
Encaisse à la fin	346 849	47 489

Fonds professionnels

Résultats
Exercice terminé le 31 mars

	2000	1999
Produits		
Contribution du Fonds d'administration	40 000	40 000
Revenus de placements	(688)	7 000
	39 312	47 000
Charges		
Frais de défense		-
Développement	23 438	48 276
Recherche	-	-
Autres charges	200	100
	23 638	48 376
Résultat net (déficit)	15 674	(1 376)

Avoir net du fonds
Exercice terminé le 31 mars

Avoir net affecté, au début	107 148	108 524
Résultat net (déficit)	15 674	(1 376)
Avoir net affecté, à la fin	122 822	107 148

Bilan au 31 mars

Actif à court terme		
Encaisse	15 039	12 404
Intérêts à recevoir	-	5 918
Dû par le Fonds d'administration	16 658	15 081
	31 697	33 403
Placements (note 3)	91 125	73 745
(valeur au marché: (2000, 91 125 $;1999, 77 150 $)		
	122 822	107 148
Avoir net du fonds	122 822	107 148

Pour le Bureau

Céline Beaulieu

Céline Beaulieu, présidente

Colette Vadeboncoeur

Colette Vadeboncoeur, trésorière

fonds de ristournes

Relatifs au programme d'assurance responsabilité professionnelle

Résultats et avoir net du fonds
Exercice terminé le 31 mars

	2000	1999
Produits		
Ristournes du programme	16 757	16 900
Intérêts	1 408	1 266
	18 165	18 166
Charge	-	-
Résultat net	18 165	18 166
Avoir net, effectué au début	56 822	38 656
Avoir net, effectué à la fin	74 987	56 822

Bilan au 31 mars

Actifs		
Fonds de ristournes	74 987	56 822
Avoir net du fonds	74 987	56 822

Pour le Bureau

Céline Beaulieu

Céline Beaulieu, présidente

Colette Vadeboncoeur

Colette Vadeboncoeur, trésorière

Notes aux états financiers
au 31 mars 2000

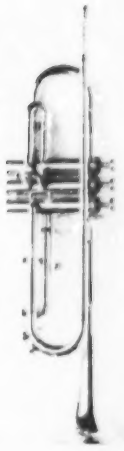

1. Statut et nature des activités

L'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec est régi par le Code des professions du Québec. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Fonds d'administration
Le Fonds d'administration représente les opérations courantes de fonctionnement.

Fonds professionnel
L'Ordre a créé ce Fonds pour financer la défense de la profession ainsi que la recherche et le développement de l'inhalothérapie. Le Fonds d'administration y contribue 40 000$ annuellement.

Fonds de ristournes relatifs au programme d'assurance responsabilité professionnelle
Ce Fonds représente les opérations relatives au programme de l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

2. Conventions comptables

Comptabilisation des produits - cotisations
Les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les cotisations deviennent exigibles.

Placements temporaires
Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur au marché.

Immobilisations
L'Ordre a adopté la politique de capitaliser les immobilisations d'une certaine valeur au coût et de les amortir selon les méthodes suivantes :

Mobilier de bureau	ligne droite	4 ans
Système informatique	ligne droite	4 ans

Juste valeur des instruments financiers à court terme

L'encaisse, placements temporaires, les débiteurs et intérêts courus ainsi que le découvert bancaire, les fournisseurs et frais courus sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur courte échéance.

3. Placements

	2000	1999
Fonds d'administration		
Papier monétaire,	-	150 413
La valeur marchande au 31 mars	-	150 413
Fonds professionnel		
Coupons et obligations	-	19 000
Fonds communs de placements	91 125	54 745
	91 125	73 745
La valeur marchande au 31 mars	91 125	77 150

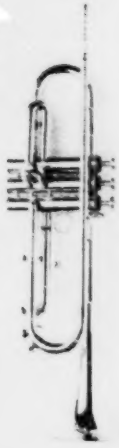

Notes aux états financiers

4. Immobilisations

	2000			1999
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	28 039	25 645	2 394	8 317
Système informatique	122 785	73 742	49 043	77 475
	150 824	99 387	51 437	85 792

5. Emprunt bancaire

L'Ordre dispose d'une marge de crédit autorisée de 25 000 $. Tout emprunt relatif à ce crédit autorisé porte intérêt au taux préférentiel plus 2 % de l'institution financière, échéant en juillet 2000. Au 31 mars 2000, la marge de crédit n'est pas utilisée.

6. Engagement contractuel

L'Ordre s'est engagé à louer des locaux à compter du 1er janvier 1995 pour une période de 8 ans échéant le 31 décembre 2002. Le loyer annuel de base total à verser d'ici la fin du terme, s'élève à 129 920 $ soit 25 984 $ chaque année jusqu'à l'échéance en l'an 2002 plus un prorata des coûts d'exploitation.

De plus, l'Ordre a conclu un contrat de location d'équipement de bureau échéant en novembre 2003, qui prévoit un engagement total de 59 345 $. Les paiements exigibles seront de 10 956 $ annuellement.

7. Avances et dus interfonds

Les avances et dus interfonds ne portent pas intérêt.

Annexes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

	2000	1999
A – Comités		
Audition	-	406
Communications	167	1 344
C.P.C.S.	-	117
Disciplines	6 876	2 263
Examen, équivalence et éducation	2 230	6 815
Inspection professionnelle	45 234	30 400
Sélection	-	1 096
Syndic	47 404	37 343
Formation des inhalothérapeutes	-	416
	101 911	80 200
B – Formation continue		
Activités	32 046	30 317
Comité	2 359	2 017
	34 405	32 334
C – Congrès et états généraux		
États généraux	-	10 174
Activités sociales	3 366	-
Comité	4 179	5 507
Conférenciers	5 527	-
Frais remboursés	2 231	441
Hôtel	31 207	1 000
Imprimerie	6 681	-
Location d'équipement	13 517	-
Montage des kiosques	3 547	-
	70 255	17 122
D – Direction générale et services administratifs		
Abonnements	3 089	1 711
Assurances dirigeants	4 424	4 503
Contentieux	7 180	4 454
Élections	1 798	1 849
Finances et trésorerie	1 874	2 131
Frais de réunions et d'assemblées	22 350	25 057
Frais de déplacement, d'hébergement et de représentation	2 829	6 901
Honoraires de vérification	2 350	2 250
Honoraires professionnels	14 008	13 163
Présidence	24 113	29 155
Rapport annuel	2 622	2 425
Salaires et avantages sociaux	250 605	236 577
Formation aux employés	3 047	2 319
Participation à des événements	2 683	1 918
	342 972	334 413
E – Frais généraux		
Amortissement - Mobilier de bureau	6 500	7 376
Amortissement - Système informatique	30 872	31 090
Assurances professionnelles	42 187	44 386
Autres dépenses	1 426	1 317
Bourses	450	-
Conseil interprofessionnel du Québec	10 085	10 052
Contribution « Alliance Nationale »	3 300	-
Frais de banque et frais de cartes de crédit	7 058	5 451
Frais de bureau et fournitures	21 354	29 139
Frais informatiques	5 785	11 247
Location d'équipement	13 481	12 023
Loyer	48 268	44 032
Poste et messageries	25 481	26 766
Publicité et communication	7 436	1 715
Revue – L'Inhalo	60 904	58 411
Taxes, licences et permis	13 723	13 595
Télécommunications	11 770	10 397
Entretien et réparations	552	4 136
Autres activités	7 988	43 560
	318 620	354 693